

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RESILIATION DE CONTRAT DE PRÊT À USAGE OU COMMODAT
ASSOCIATION « LES AMIS DES HUTTES » – LOCAUX RUE JEAN BART**

3.3 - Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu la Décision Municipale n°**97/2011** en date du **5 Juillet 2011** relative au contrat de prêt à usage ou commodat avec l'association « **Les Amis des Huttes** » pour la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 32, rue Jean Bart à Gravelines – Les Huttes,

Considérant que l'association n'occupe plus ces locaux,

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier, à compter de ce jour, la convention de prêt à usage ou commodat entre la Ville et l'Association « Les Amis des Huttes », relative à la mise à disposition des locaux situés 32, rue Jean Bart à Gravelines- Les Huttes.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **28 NOV. 2023**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **28 NOV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le
28 NOV. 2023



Bertrand RINGOT